Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-18220926-DE

# DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
## SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2026

**Membres en exercice** :

29

**Membres présents** :

28

**Date de convocation**

16/09/2026

**L'an deux mille vingt-six le vingt-deux septembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL**

**Etaient présents** :
Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX - H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – B. LLORCA – A. LORNE – M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET – F. BARRAUD-GONZALEZ

**Procurations :**
F. VINCINAUX à S. RIGAUD

**Secrétaire** : J. TEXIER

**DELIBERATION N° 18220926** : FINANCES- Mobilisation du Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028 Contractualisation avec le Département de Vaucluse
RAPPORTEUR : Jérémy TEXIER

Par délibération n°2025-446 du 12 décembre 2025, le Conseil Départemental de Vaucluse a approuvé la phase contractuelle 2026-2028 du contrat Vaucluse Ambition à destination des communes vauclusiennes.

Le contrat permet de financer des opérations d'investissement contribuant à l'attractivité, à l'amélioration des services et des équipements de la Commune. Il est d'un montant maximal de 240 300 € pour la Commune de Caumont-sur-Durance.

- 80% pour la part de base (192 240 €) sur les thématiques suivantes : (renforcement des polarités et la dynamisation des centres bourgs, développement des services publics, santé, protection et valorisation du patrimoine, aménagements et équipements éducatifs, sportifs, culturels et touristiques, sécurité publique et civile,
- 20 % au titre de la part transition écologique énergétique (48 060 €) avec l'objectif de préserver les espaces naturels et développer la renaturation, développer la sobriété énergétique et les énergies renouvelables, limiter l'impact carbone des déplacements, réduire les pollutions et préserver les ressources.

Compte tenu des projets d'investissements en cours, il est proposé de mobiliser ce contrat sur les projets suivants :

- Construction des vestiaires du stade Belle Isle II,
- Acquisition de deux véhicules électriques pour les services techniques communaux.

Cela conduira à appeler la totalité de l'enveloppe de base et la majeure partie de la part transition écologique et énergétique (solde prévisionnel de 4 248,00 €). Le tableau de synthèse des plans de financement prévisionnels concernés figure en annexe de la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 29/09/2026
Reçu en préfecture le 29/09/2026
Publié le 30/09/2026
ID : 084-218400349-20260922-18220926-DE

Le Conseil Municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2121-29 et suivants, relatifs aux attributions du Conseil Municipal, L111-9 et suivants relatifs à l'exercice concerté des compétences,
Vu la délibération n° 2025-446 du 12 décembre 2025 du Conseil Départemental de Vaucluse relative au Contrat Vaucluse Ambition pour la phase contractuelle 2026-2028,
Vu l'avis de la commission des finances en date du 14 septembre 2026,
Considérant les projets d'investissement de la commune et leur plan de financement,
Considérant que l'enveloppe du Contrat Vaucluse Ambition 2026-2028 n'a pas encore été mobilisé par la commune,

- **APPROUVE** la mobilisation du Contrat Vaucluse Ambition du Département de Vaucluse 2026-2028 pour les projets de construction des vestiaires du stade Belle Isle II, et d'acquisition de deux véhicules électriques pour les services techniques communaux ;

- **VALIDE** le tableau de synthèse des plans de financement prévisionnels figurant en annexe de la présente délibération ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération et à effectuer toutes les démarches nécessaires à sa mise en application ;

- **DIT** que les recettes seront inscrites au budget de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER - J. DANON - J. TEXIER – I. MARESCAUX – H. GARCIA – S. HOSTALERY - F. NAMAR – C. ECH CHAREF – D. LIBES – B. DUFAY – M. JOUMOND – A. MULAS – A. ABBRUZZO - V. SEVESTRE – S. ABBES – B. GUILLOT – N. MALLEM - A. RIPOLL – S. RIGAUD – G. CLOCHER – F. VINCINAUX – B. LLORCA – A. LORNE - M. ROUBAUD – P. CHABAS – A. HERVIEUX – V. BAILLUET - F. BARRAUD-GONZALEZ
CONTRE :
ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 22 septembre 2026

Le Maire
Claude MOREL

Le Secrétaire de séance
Jérémy TEXIER

*Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*